

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



Environnement opérationnel

Contexte

La République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) a été une terre d'asile pendant plus de quatre décennies, durant lesquelles elle a offert l'hospitalité à l'une des plus importantes populations réfugiées du

continent africain. Cependant, l'on a assisté plus récemment à une diminution du nombre de réfugiés accueillis dans le pays, en raison de la stabilisation générale de la sous-région. Conformément à la décision de la Commission tripartite, composée du Gouvernement du Burundi, de la Tanzanie et du HCR, le camp de Mtabila sera fermé d'ici le 31 décembre 2012.

La décision de fermer le camp intervient au terme d'un processus complexe d'entretiens et de recours mené une année durant par le

Chiffres prévisionnels pour la République-Unie de Tanzanie

| TYPE DE POPULATION | ORIGINE | JAN. 2013 | | DÉC. 2013 | |
|---|-------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| | | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR |
| Réfugiés | Burundi | 25 230 | 3 000 | 25 350 | 3 120 |
| | RDC | 58 690 | 58 690 | 45 540 | 45 540 |
| | Somalie | 400 | 400 | 420 | 420 |
| | Pays divers | 9 450 | 9 450 | 9 830 | 9 830 |
| Demandeurs d'asile | Burundi | 10 | 10 | 10 | 10 |
| | RDC | 190 | 190 | 190 | 190 |
| | Pays divers | 300 | 10 | 300 | 10 |
| Autres personnes relevant de la compétence du HCR | Tanzanie | 162 150 | 162 150 | 194 150 | 194 150 |
| Total | | 256 420 | 233 900 | 275 790 | 253 270 |

HCR et les autorités tanzaniennes, qui a permis d'établir qu'environ 37 500 Burundais n'avaient plus besoin de protection internationale. Parallèlement, 2 700 Burundais ayant encore besoin de protection internationale ont été transférés dans le camp voisin de Nyarugusu pour y attendre une autre solution durable.

En août 2011, le Gouvernement, souhaitant poursuivre ses consultations en interne, a suspendu l'intégration sur place de quelque 162 000 Burundais. On attend toujours une directive définitive des autorités sur cette question.

La situation est également compliquée pour environ 63 000 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (RDC), qui ne rentreront sans doute pas en 2013, du fait de la recrudescence des conflits dans leur pays, en particulier au Nord et au Sud-Kivu. La situation qui règne en RDC pourrait produire un important afflux de réfugiés en Tanzanie.

Si le nombre d'individus arrivant au sein de flux migratoires mixtes a fortement augmenté, ils sont moins nombreux qu'auparavant à obtenir l'asile, car les autorités sont réticentes à examiner les nouvelles demandes. Cependant, le Gouvernement a déclaré qu'il était déterminé à revoir sa politique vis-à-vis des réfugiés, de même que la législation correspondante, à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, ainsi qu'à adhérer aux traités internationaux sur l'apatridie. Des progrès ont également été accomplis en direction de l'adoption d'un régime de protection régional sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est.

● Besoins

Bien que le nombre de réfugiés présents dans le pays diminue, les besoins en matière de protection et d'assistance demeurent élevés. La très grande majorité des 66 000 réfugiés (dont 63 000 Congolais) accueillis à Nyarugusu, seul camp encore ouvert en Tanzanie, ne peuvent ni travailler ni se déplacer hors du site. Dans pareilles circonstances, le HCR se voit dans l'obligation de leur offrir une gamme complète de services.

Dans le même temps, l'absence de perspectives en matière d'intégration sur place et la dégradation de la situation en RDC mettent en exergue la nécessité d'accroître les possibilités de réinstallation offertes aux réfugiés congolais. Il convient d'adopter une approche similaire pour le petit nombre de réfugiés burundais résidant encore à Nyarugusu, car le Gouvernement a clairement



Des élèves réfugiées s'initient à la peinture sous la direction de l'artiste tanzanien Obadiah Mbise.

HCR / S. STARKE

indiqué que les réfugiés burundais arrivés dans les années 1990 ou à une date ultérieure ne pourraient être naturalisés.

Lorsque le Gouvernement aura publié une directive définitive relative à l'intégration sur place, les Tanzaniens récemment naturalisés auront besoin de l'aide du HCR pour achever leur processus de naturalisation et exercer pleinement les droits que leur confère leur qualité de citoyen, ainsi que pour s'intégrer au sein de leurs communautés actuelles ou ailleurs. Il faut également rechercher une solution durable pour quelque 6 000 réfugiés

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Environnement de protection favorable

- L'accès au territoire est amélioré et le risque de refoulement réduit.
 - ↳ Les cas de toutes les personnes menacées de refoulement sont résolus.

Besoins de base et services essentiels

- La population a un accès optimal à l'éducation.
 - ↳ Tous les enfants relevant de la compétence du HCR, dont environ 20 000 réfugiés âgés de 6 à 11 ans, sont scolarisés dans le primaire.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée.
 - ↳ Toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien.

Solutions durables

- Tout le potentiel en matière de réinstallation est réalisé.
 - ↳ Quelque 2 520 réfugiés burundais et congolais sont réinstallés.
- Tout le potentiel en matière d'intégration est réalisé.
 - ↳ Environ 50 pour cent des Tanzaniens récemment naturalisés désireux de s'intégrer sur place sont en mesure de le faire.

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux 9

□ Effectifs totaux 150

Internationaux 22

Nationaux 105

JEA 2

VNU 21

burundais résidant dans les « anciennes zones d'installation », dont la demande de naturalisation n'a pas été acceptée, ainsi que pour environ 22 000 Burundais (estimation) du « groupe de 1972 », vivant dans des villages de la région de Kigoma.

Le HCR se tiendra également à la disposition du Gouvernement pour l'aider à entreprendre une révision en profondeur de la législation applicable, y compris des lois sur l'asile, la nationalité et l'immigration, ainsi que pour faciliter la ratification des instruments sur les personnes déplacées et les apatrides.

| Stratégie et activités |

La stratégie du HCR en Tanzanie est orientée sur trois grands domaines, conformément aux résultats escomptés d'un commun accord au titre du Plan d'aide au développement des Nations Unies pour le pays, portant sur la période 2011-2015.

● *Intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés*

En 2013, le HCR entend en priorité aider le Gouvernement tanzanien à faciliter l'intégration de quelque 162 000 nouveaux citoyens.

L'Organisation continuera à améliorer la prestation de services essentiels dans les zones touchées par la présence de réfugiés, y compris dans les « anciennes zones d'installation » et dans les communautés avoisinantes. Les projets porteront notamment sur la construction d'écoles, la modernisation et l'équipement de dispensaires et la remise en état des réseaux de distribution de l'eau.

L'exécution d'activités supplémentaires sera confirmée lorsque le Gouvernement publiera sa directive définitive sur l'intégration et indiquera si les nouveaux citoyens doivent être transférés ou s'ils sont autorisés à rester à l'endroit où ils se trouvent actuellement. Le HCR jouera un rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources destinées à appuyer la prise en charge des besoins à plus long terme dans les communautés où les réfugiés sont intégrés, en travaillant en étroite coopération avec le Gouvernement, les institutions onusiennes et les autres acteurs du développement.

● *Protection et solutions pour les réfugiés accueillis dans des camps*

Le HCR recherchera des solutions durables, en particulier sous forme de rapatriement librement consenti lorsque la situation dans l'est de la RDC le permettra, et par le biais de la réinstallation pour les quelque 66 000 réfugiés accueillis au camp de Nyarugusu.

Une campagne de vérification approfondie destinée à recueillir les informations nécessaires à la présentation des dossiers de réinstallation sera entreprise début 2013.

Les normes de protection et d'assistance essentielle seront maintenues à Nyarugusu, en accordant une attention particulière aux réfugiés vulnérables. En réduisant ses coûts d'appui, concernant notamment la logistique et le personnel de soutien et de gestion, le HCR pourra orienter ses ressources sur des domaines clés, y compris la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste, la réfection des structures sanitaires et éducatives délabrées et les initiatives en faveur des jeunes.

● *Renforcement de l'asile*

Le HCR aidera les autorités à mettre en place un régime d'asile juste et efficace, conforme aux normes internationales et ouvert aux personnes qui relèvent de sa compétence au sein des mouvements migratoires mixtes et qui risquent d'être refoulées. Le Gouvernement bénéficiera d'un soutien pour revoir la législation relative aux réfugiés, à la nationalité et à l'immigration, ainsi que pour ratifier les instruments sur l'apatridie et la Convention de l'Union africaine sur les déplacés. En outre, l'Organisation renforcera les capacités du personnel frontalier, entreprendra des activités de surveillance aux frontières et des visites dans les centres de détention, et plaidera en faveur de l'accès aux procédures d'asile. Elle cherchera également à encourager des attitudes plus souples sur la question des réfugiés urbains. Une action de promotion et de sensibilisation auprès de la Communauté d'Afrique de l'Est visera à renforcer la coopération régionale aux fins de l'élaboration de procédures d'asile et de gestion des migrations conformes au droit international.

● *Contraintes*

Une contrainte majeure est la tendance croissante, en Tanzanie, à promouvoir une « zone sans réfugiés », la question des demandeurs d'asile étant de plus en plus envisagée sous l'angle politique et sécuritaire. C'est un obstacle pour le HCR, qui s'efforce de garantir l'accès sans entrave des réfugiés comme des demandeurs d'asile à la protection et à l'assistance. On peut néanmoins espérer que la fermeture du camp de Mtabila encouragera une approche plus souple à l'égard des nouveaux demandeurs d'asile, car le Gouvernement réaffirme sa volonté d'honorer ses obligations en matière de protection internationale.

La dégradation de la situation en RDC limitera les rapatriements librement consentis et entravera les efforts destinés à

réduire le nombre de réfugiés congolais présents dans le pays.

La suspension de la procédure d'intégration sur place suscite une inquiétude considérable chez les Tanzaniens récemment naturalisés et a un impact direct sur leur autosuffisance et sur leur accès aux services essentiels.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le principal partenaire du HCR est toujours le Service des réfugiés et de l'immigration, au sein du ministère de l'Intérieur. Lorsque le Gouvernement aura publié sa directive définitive sur l'intégration sur place, le HCR devrait travailler en premier lieu avec le Cabinet du Premier ministre, plus précisément avec la section de l'Administration régionale et locale. Les autorités à l'échelon des régions, des districts et des villages, ainsi que les acteurs du développement, (notamment les ONG et les organismes des Nations Unies) seront également impliqués dans les efforts visant à faciliter l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés.

En qualité de chef de file du Groupe de travail sur le programme en faveur des réfugiés, constitué au sein du module de gouvernance du Plan d'aide au développement des Nations Unies, le HCR assurera une direction et une orientation stratégiques sur la protection internationale et l'assistance destinées aux réfugiés, l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés, ainsi que sur la création et le renforcement de régimes d'asile et de gestion des migrations équitables et efficaces, respectueux des normes internationales.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Tanzanie s'éleveront à 39,6 millions de dollars E.-U. en 2013, ce qui représente une diminution de 40 millions par rapport à 2012.

Le budget pour les réfugiés accueillis dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie sera réduit de plus de 33 pour cent en 2013, en raison de la fermeture du camp de Mtabila. Le budget restant est essentiellement consacré à la protection et à l'assistance à Nyarugusu, ainsi qu'aux solutions durables. Cependant, le montant alloué au renforcement des régimes d'asile et au ciblage des réfugiés urbains a été augmenté.

Le budget affecté à l'intégration sur place connaîtra également une réduction importante, principalement du fait de la suspension du plan de relogement des nouveaux citoyens à travers le pays.

Conséquences d'un manque de financement

- L'appui offert aux communautés d'accueil des Tanzaniens récemment naturalisés serait gravement pénalisé, car il serait nécessaire de réduire les projets destinés à accroître les capacités d'absorption, notamment la construction de structures d'enseignement, de santé, de distribution d'eau et d'assainissement.
- Quelque 5 000 enfants seraient privés d'accès à l'enseignement primaire et les emplois offerts aux enseignants réfugiés seraient réduits de 25 pour cent.
- Le nombre de ménages recevant des articles domestiques essentiels serait réduit de 80 pour cent.
- Compte tenu des investissements nécessaires pour préparer des demandes de qualité, le nombre d'individus quittant la Tanzanie pour se réinstaller dans un pays tiers chuterait de 50 pour cent.

PARTENAIRE

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Ministère de l'Administration régionale et du Gouvernement local
Ministère de l'Intérieur
Service des réfugiés, Ministère de l'Intérieur
Service de l'immigration, Cabinet du Premier ministre

ONG

CARE International in Tanzania
Centre for Studies on Forced Migration
Comité international de secours
National Organization for Legal Assistance
Relief to Development Society
Service jésuite des réfugiés – Radio Kwizera
Société tanzanienne de la Croix-Rouge
Tanganyika Christian Refugee Service
Tanzania Water and Environmental Sanitation
Vision mondiale Tanzanie

Partenaires opérationnels

ONG

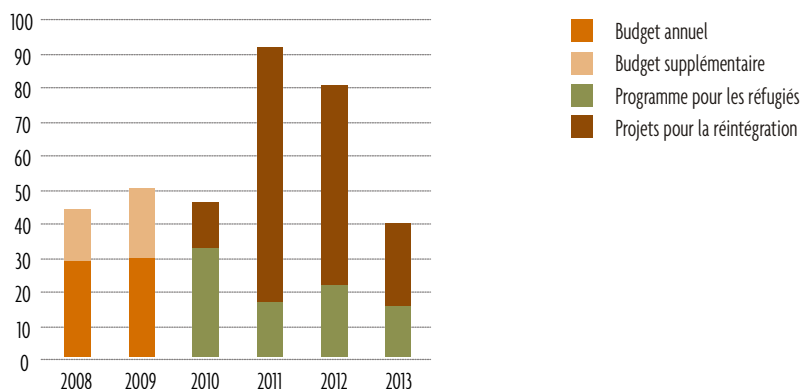
Asylum Access
Croix-Rouge espagnole

Autres

FAO
FNUAP
OIM
PAM
PNUD
UNESCO
UNICEF

Budget du HCR en République-Unie de Tanzanie 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2013 du HCR pour la République-Unie de Tanzanie (dollars E.-U.)

| RÉPARTITION BUDGÉTAIRE | PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1 | PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3 | TOTAL |
|---|--------------------------------------|--|-------------------|
| Environnement de protection favorable | | | |
| Instruments régionaux et internationaux | 163 640 | 0 | 163 640 |
| Institutions administratives et pratiques | 358 427 | 538 200 | 896 627 |
| Assistance juridique et recours | 343 640 | 0 | 343 640 |
| Accès au territoire et non-refoulement | 930 207 | 0 | 930 207 |
| Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge | 0 | 607 333 | 607 333 |
| Sous-total | 1 795 914 | 1 145 532 | 2 941 446 |
| Processus de protection et documents adéquats | | | |
| Conditions d'accueil améliorées | 393 640 | 0 | 393 640 |
| Identification des cas d'apatridie | 343 640 | 0 | 343 640 |
| Enregistrement et établissement de profils | 586 652 | 638 200 | 1 224 852 |
| Détermination du statut de réfugié | 378 640 | 0 | 378 640 |
| Enregistrement et documents d'état civil | 0 | 420 428 | 420 428 |
| Sous-total | 1 702 572 | 1 058 627 | 2 761 199 |
| Sécurité face à la violence et à l'exploitation | | | |
| Protection contre la criminalité | 343 674 | 701 832 | 1 045 507 |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse) | 415 985 | 0 | 415 985 |
| Liberté de mouvement et réduction des risques de détention | 205 854 | 0 | 205 854 |
| Protection des enfants | 465 985 | 0 | 465 985 |
| Sous-total | 1 431 499 | 701 832 | 2 133 331 |
| Besoins de base et services essentiels | | | |
| Santé | 522 992 | 4 391 722 | 4 914 714 |
| Santé procréative et services liés au HIV | 207 992 | 0 | 207 992 |
| Nutrition | 305 985 | 0 | 305 985 |
| Eau | 434 492 | 4 466 288 | 4 900 781 |
| Assainissement et hygiène | 697 853 | 0 | 697 853 |
| Abris et infrastructure | 968 853 | 224 567 | 1 193 420 |
| Articles ménagers de base | 737 861 | 0 | 737 861 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 337 992 | 224 567 | 562 559 |
| Éducation | 322 038 | 4 391 722 | 4 713 760 |
| Sous-total | 4 536 061 | 13 698 865 | 18 234 926 |
| Autonomisation et autogestion communautaires | | | |
| Mobilisation communautaire | 132 992 | 0 | 132 992 |
| Coexistence avec les communautés locales | 0 | 538 200 | 538 200 |
| Ressources naturelles et environnement commun | 680 853 | 124 567 | 805 420 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 210 861 | 0 | 210 861 |
| Sous-total | 1 024 707 | 662 766 | 1 687 473 |
| Solutions durables | | | |
| Retour volontaire | 994 403 | 0 | 994 403 |
| Intégration | 0 | 2 140 133 | 2 140 133 |
| Réinstallation | 503 485 | 0 | 503 485 |
| Sous-total | 1 497 888 | 2 140 133 | 3 638 021 |
| Direction, coordination et partenariats | | | |
| Coordination et partenariats | 160 992 | 608 333 | 769 325 |
| Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources | 206 992 | 561 366 | 768 358 |
| Sous-total | 367 985 | 1 169 699 | 1 537 684 |
| Appui à la logistique et aux opérations | | | |
| Logistique et chaîne d'approvisionnement | 2 308 114 | 2 638 506 | 4 946 620 |
| Gestion des opérations, coordination et appui | 548 977 | 1 177 365 | 1 726 342 |
| Sous-total | 2 857 092 | 3 815 871 | 6 672 963 |
| Total | 15 213 717 | 24 393 325 | 39 607 042 |
| Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012) | 21 465 897 | 58 510 522 | 79 976 419 |